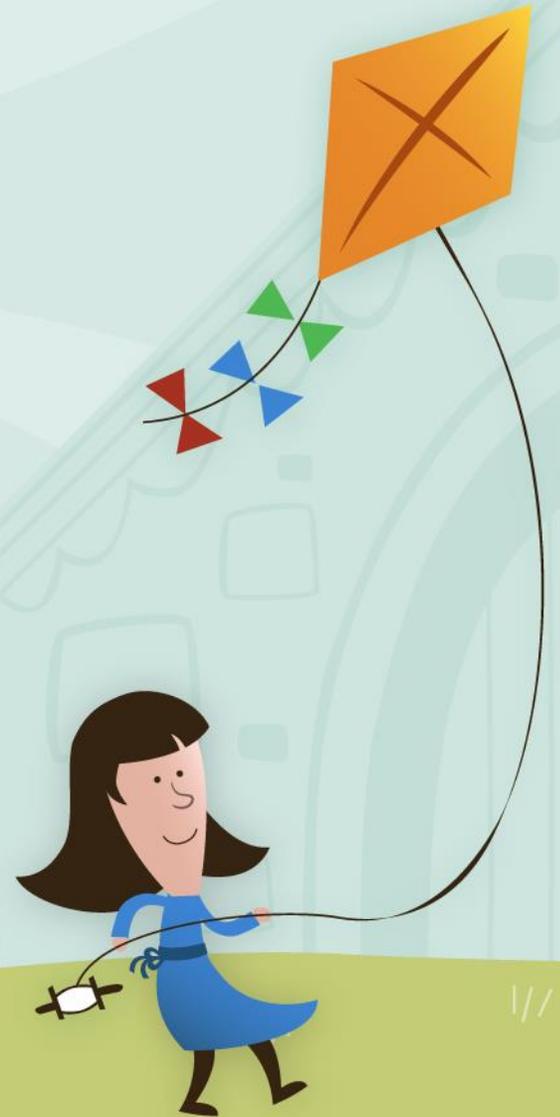


Association Familles Rurales Les P'tits Loups

CHAVAGNES-EN-PAILLERS/LA RABATELIÈRE

Tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 août 2025



Mise à jour annuelle des tarifs accueils périscolaires et de loisirs de Chavagnes-en-Paillers et de la Rabatelière



Chaque année, l'association qui régit le fonctionnement de ces 2 accueils est amenée à réfléchir aux besoins d'actualisation des tarifs proposés aux familles

Cette année plusieurs nouveautés sont à découvrir !





**TARIF ADHERENT
FAMILLES RURALES**



TARIF NON-ADHERENT



Des tarifs applicables jusqu'au 31 août 2025... Pourquoi ?

La réflexion engagée sur la politique tarifaire de l'association est amenée à se poursuivre sur le 1^{er} semestre 2025.

afin notamment de pouvoir y **associer les parents qui souhaiteraient contribuer à cette réflexion.**

A compter du 1^{er} janvier 2025 les évolutions portent donc essentiellement sur :

la mise en conformité des grilles tarifaires avec les critères demandés par la CAF/MSA

la mise en œuvre d'une grille tarifaire adhérent/non adhérent



Ouvrez l'œil ! Une invitation à contribuer à un temps de travail sera adressée aux parents au printemps 2025.

Quelles sont les évolutions ?

Un tarif adhérent / Un tarif non-adhérent :

à chaque famille sa décision selon son choix d'adhérer ou non à la Fédération Familles rurales de Vendée

- L'adhésion peut s'avérer plus avantageuse selon le niveau d'utilisation des services.
- L'adhésion permet d'accéder à des tarifs préférentiels dans les autres associations Familles rurales.
- Le tarif non-adhérent peut être pertinent pour un usage ponctuel des services.



Périscolaire jours d'école

Accueil possible dès 6h45 et jusqu'à 19h

- Tarifs adhérent / non adhérent
- Tarification indiquée à l'heure mais toujours applicable au 1/4h
- Toujours un goûter à 0,90€
- Toujours un petit-déjeuner à 1,10€ sur demande uniquement
- Il reste nécessaire de confirmer la demande de petit-déjeuner au moment de l'inscription afin d'organiser l'accueil du matin et prévoir les achats en conséquence.

Mercredis et Vacances

coût horaire appliqué avant 9h et après 17h

- **Coût horaire appliqué avant 9h et après 17h** sur les mercredis et les vacances est désormais établi conformément au coût horaire des autres tranches de la journée.
- Tous les tarifs indiqués tiennent compte des frais alimentaires (petit-déjeuner, déjeuner, goûter).
- Il reste nécessaire de confirmer la demande de petit-déjeuner au moment de l'inscription afin d'organiser l'accueil du matin et prévoir les achats en conséquence.

Comme avant :

- la tarification est indiquée à l'heure mais elle reste applicable au 1/4 d'heure
- les tarifs présentés sont hors majoration éventuelle pour les sorties et séjours (mentionnée dans les programmes d'activités le cas échéant).

Mercredis et Vacances

Accueil possible dès 6h45 et jusqu'à 19h

5 possibilités
d'inscription

Journée
avec repas et goûter*

Matin
avec repas*

Jusqu'à 14h

Après-midi
avec repas et goûter

À partir de 12h

Matin
sans repas du midi*

Jusqu'à 12h

Départ de l'enfant à heure précise

Après-midi
sans repas du midi, avec goûter

À partir de 14h

Arrivée de l'enfant à heure précise



- **Il est possible de récupérer son enfant avant le repas du midi à 12h ou de le déposer après le repas du midi à 14h.**
- Attention toutefois à respecter l'horaire afin de ne pas contrevenir aux besoins du reste du groupe d'enfants.
- * Petit-déjeuner les matins ou journée possible sur demande uniquement.

Le saviez-vous ?

Le coût réel de fonctionnement des services est réparti entre les familles (50%), les communes (25%) et la CAF/MSA (25%).

***Par exemple* : une journée indiquée à 19,04€ (tarifs QF entre 901 et 1100) coûte en réalité 38,08€ à l'association :**

- 19,04 € : pris en charge par la famille
- 9,52 € : pris en charge par votre commune de résidence
- 9,52 € : pris en charge par la CAF/MSA

A ces coûts de fonctionnement s'ajoute les frais liés aux bâtiments d'accueil qui sont pris en charge par les communes.

Quelques **exemples**...

*Exemples proposés ci-après pour illustration
non-exhaustif et non-contractuel.*



PERISCOLAIRE JOURS D'ECOLE

J'ai **2 enfants de 5 et 8 ans**
et mon **QF** se situe entre **701 et 900**.

Je souhaite inscrire mes 2 enfants en
périscolaire le matin à partir de 8h et le
soir jusqu'à 18h (**soit 2h30/jour**).

Combien cela me coûte-t-il ?

Adhérent

16,60€/jour au total *
goûter inclus

Non-adhérent

17,60€/jour au total **
goûter inclus



* 12,45€ après
crédit d'impôt

**13,20€ après
crédit d'impôt

MERCREDI ET VACANCES

J'ai **1 enfant de 6 ans**
et mon **QF** se situe entre **901 et 1100**.

Je souhaite inscrire mon enfant le
mercredi à partir de **8h30** et jusqu'à
17h30 (soit 9h au total).

Combien cela me coûte-t-il ?

Adhérent

19,80€/jour *

Tous frais alimentaires inclus

Non-adhérent

21,42€/jour **

Tous frais alimentaires inclus



* 9,90€ après
crédit d'impôt

**10,71€ après
crédit d'impôt

Hors majoration en cas de sortie précisée dans le programme des mercredis et vacances.

L'adhésion annuelle

Pour bénéficier des tarifs adhérents :

- > Un formulaire d'adhésion sera à compléter
- > Un paiement de 25€ par famille et par an sera demandé
- > Une carte « adhérent » vous sera remise

Des permanences sont prévues en janvier pour recueillir votre adhésion et vos paiements (prélèvement avec votre facture, chèque ou espèces) et vous remettre votre carte d'adhérent.

L'adhésion est possible tout au long de l'année (sans proratisation). Pour la période de septembre à décembre, une adhésion de 10€ par famille est proposée.

En l'absence d'adhésion enregistrée pour la famille :

C'est le tarif non-adhérent qui sera appliqué par défaut.



Les dossiers d'inscription

ENFANT DÉJÀ INSCRIT AUX P'TITS LOUPS

1. Via le **portail familles**, vérifiez que les informations concernant votre enfant et vos données sont bien à jour.
2. Les documents NE SONT PAS à remettre en ligne sauf en cas de modification (exemples : vaccins des 6 ans, changement de RIB, expiration de l'attestation d'assurance).
3. Nos services ont accès directement au quotient familial CAF/MSA des familles, permettant l'application des tarifs selon le barème.
4. Vous ne souhaitez pas que l'on consulte votre quotient CAF ?
Vous devez alors transmettre votre attestation sur le portail familles :
=> "mon compte"
=> "transmettre des documents"

Sans connaissance de ce document, les tarifs du barème le plus élevé seront appliqués.



Les dossiers d'inscription

ENFANT **NON INSCRIT** AUX P'TITS LOUPS (*aucun dossier déposé*)

Prenez **rendez-vous minimum 15 jours** avant la venue de votre enfant avec la direction des accueils.

Ce temps permettra à votre enfant et vous de découvrir les lieux, d'échanger, de répondre à vos questions et de compléter le dossier.

- **Accueil de Chavagnes :**
02 51 42 30 58
petits.loups@wanadoo.fr
- **Accueil de La Rabatelière :**
02 44 40 71 54
petits.loups.larabateliere85@outlook.fr



Vous avez des questions ?

Rencontrons-nous lors des permanences des bénévoles :

Le lundi 13 janvier 2025, de 17h à 18h30, centre de
Chavagnes-en-Paillers

Le vendredi 17 janvier 2025, de 17h à 18h30, centre de La
Rabatelière

Le vendredi 24 janvier 2025, de 17h à 18h30, centre de
Chavagnes-en-Paillers



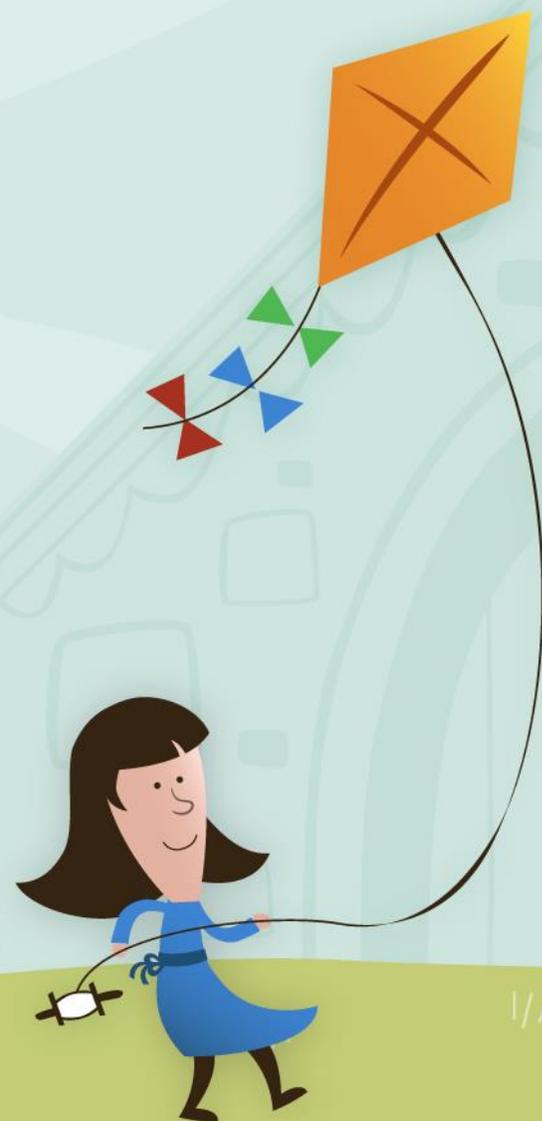
retrait des cartes adhérents
point infos sur les tarifs



Association Familles Rurales Les P'tits Loups

CHAVAGNES-EN-PAILLERS/LA RABATELIÈRE

asso.lesptitsloups@outlook.fr



Avec l'appui de nos partenaires :

